



## Simon de Cyrène

PROJET À SAINT-MALO

### Fiche d'identité pour projet recherchant du mécénat

- **Nom du projet** : Création de 3 maisons partagées Simon de Cyrène à Saint Malo
- **Logo et / ou photo (joindre à la présente fiche)**
- **Adresse du site web** : [www.simondecyrene.org](http://www.simondecyrene.org)
- **Domaine concerné** : Handicap / Lutte contre l'isolement / Projet solidaire / Vivre ensemble
- **Nature et description du projet** : **Construction et Animation de Maisons Partagées** dans lesquelles vivent ensemble des **personnes handicapées (lésions cérébrales acquises, traumatismes crâniens, AVC, handicaps de naissance moteurs et intellectuels...)** et des **personnes valides**, qui travaillent et vivent sur place.

Ces maisons partagées, véritables innovations sociales permettent aux personnes handicapées de **vivre chez elles, sans être jamais seules**, dans une maison à taille humaine et dans une ambiance fraternelle et presque « familiale » qui permet de répondre aux besoins individuels d'autonomie, de sécurité, de lien social fondé sur l'entraide mutuelle et l'inclusion dans la ville.

Elles ouvrent une troisième voie entre la vie à domicile et l'établissement médico-social.

L'association Simon de Cyrène Saint Malo bénéficie du don d'un foncier exceptionnel au cœur du quartier de Paramé et d'un grand jardin sur un terrain de 5000 m<sup>2</sup>. Sur ce terrain, nous faisons le projet de construire 3 maisons partagées soit :

- 3x6** studios type T1, adaptés pour adultes en situation de handicap
- 3x4** studios type T1 pour assistants professionnels valides et volontaires en service civique
- 3x1** grand salon/salle à manger/cuisine communs à tous
- 3x1** T3 pour les appartements des responsables des maisons partagées

Ainsi **qu'une maison déjà existante** où seront intégrés : le pôle administratif, les bureaux, et dont la grande capacité permettra de loger des étudiants et d'accueillir les familles en visite.

Ce projet est situé au cœur de la ville pour favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes par leur participation à la vie de la cité. (Se trouvent notamment à proximité : marché, hypermarché et commerces, activités culturelles, et un réseau médico-social très dense)

- **Dimension territoriale** : portée locale, départementale (Ille et Vilaine)

En Ille et Vilaine, de très nombreuses personnes en situation de handicap sont en attente d'une solution d'hébergement. Les maisons partagées Simon de Cyrène de Saint Malo ouvriraient une vingtaine de places.

▪ **Dimension temporelle : vocation pérenne**

Les maisons partagées Simon de Cyrène sont destinées à accueillir des personnes handicapées âgées d'au moins 18 ans et pour toute leur vie si elles le souhaitent.

▪ **Antériorité du projet (1<sup>ère</sup> édition...) :**

La 1<sup>re</sup> maison partagée Simon de Cyrène a ouvert en région parisienne en 2009. Depuis une quinzaine d'autres maisons partagées ont ouvert en France. Saint Malo sera la 9<sup>ème</sup> ville d'essaimage.

▪ **Date de l'opération :** Ouverture des maisons partagées de Saint Malo prévue en 2021

▪ **Identité du porteur (association, date de création de la structure, nombre de salariés...) :**

Association Ker Amélie – Projet Simon de Cyrène

Association loi 1901. Créée en juillet 2018 (une salariée chef de projet et un Conseil d'Administration de 15 personnes + une vingtaine de bénévoles)

La fédération Simon de Cyrène a quant à elle été créée en 2009 ( 7 salariés pour la fédération et près de 60 salariés et volontaires de service civique dans les maisons partagées déjà ouvertes en France)

▪ **Contact (nom, adresse postale, adresse mail, tél) :**

Axelle de SUREMAIN, chef de projet

Siège : Ker Amélie – 8 boulevard des Déportés 35400 Saint Malo

[axelle.desuremain@simondecyrene.org](mailto:axelle.desuremain@simondecyrene.org) - 06 13 90 44 42

▪ **Budget global de l'opération :** 4 M€

▪ **Part relevant du mécénat dans le budget prévisionnel :** 300.000 € pour une maison partagée

▪ **Contreparties envisagées pour l'entreprise mécène :** conférences du fondateur de Simon de Cyrène, Laurent de Cherisey, interventions témoignages de membres de notre association. Apposition du logo des mécènes sur nos organes de communication, plaquettes, site web. Valorisation de nos mécènes lors de nos événements (pose de première pierre, inaugurations etc.) Remerciements oraux et présence des logos des partenaires sur kakémonos

▪ **Obtention du rescrit fiscal (oui - non) :** oui

▪ **Type de mécénat recherché (financier, nature, compétence) :** financier

▪ **Types d'entreprises susceptibles d'être intéressées :** Toutes les entreprises (même TPE, PME) qui souhaitent soutenir un projet innovant et très local dont ils pourront voir les fruits au plus près de chez eux.

▪ **Partenaires déjà engagés (public et privé) :**

AG2R (25.000€ )

Bouygues 40.000 €

Fondations privées anonymes (25000 €)

Don IFI 2018 : 30.000 €

Par ailleurs, Simon de Cyrène a été Lauréat du concours **La France s'engage** et **French Impact** qui aident la fédération pour le déploiement des différents projets de maisons partagées.

▪ **Commentaire (originalité du projet...) :**

Il est primordial de rappeler le contexte dans lequel les maisons partagées Simon de Cyrène sont nées. Grâce aux progrès de la médecine d'urgence, 40.000 français survivent chaque année à de graves accidents avec de lourds handicaps acquis. Ce constat pose une question de société majeure : Dans une société qui demande d'être efficace et rentable, quelle place donner aux personnes dépendantes et fragiles ?

Nos maisons partagées représentent une double optimisation : qualité de vie, d'insertion et de lien social pour les personnes qui en font le choix et meilleur coût global pour les financeurs publics.

C'est enfin une co-construction d'un **projet d'entraide mutuelle et de lien fondé sur la relation à l'autre**, qui donne, ou redonne, du sens à la vie !